

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du Jeudi 12 Mai 2016

Présents : M. WIELGOCKI Richard, Maire, M. COCHIN Éric, Mme ROCHE Josiane, M. COCHIN Didier, M. BESNARD Philippe, Mme NEROT Magalie, M. MAROIS Frédéric, M. ZOLA Jean-Marc, M. LEVEL Christophe, Mme CIRET Carole

Absent : M. SABATIER Michel,

Secrétaire de séance : Mme CIRET Carole

M. Le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour :

- D.I.A (Déclaration d'intention d'aliéner) 3 rue des acacias, dossier n° 2016-0004

Le conseil accepte à l'unanimité.

PROJET DE PERIMETRE D'UNE NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES PAR FUSION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEUCE DE JANVILLE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEUCE D'ORGERES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BEUCE VOVEENNE

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'arrêté de projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes par fusion entre la communauté de communes de la Beuce de Janville, la communauté de communes de la Beuce d'Orgères et la communauté de communes de la Beuce Vovéenne, notifié par le représentant de l'Etat. Le sens du vote doit être clairement exprimé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité le projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes par fusion entre la communauté de communes de la Beuce de Janville, la communauté de communes de la Beuce d'Orgères et la communauté de communes de la Beuce Vovéenne.

D.I.A. (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER) 1 RUE DES ACACIAS, DOSSIER N° 2016-0002 :

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) a été déposée en mairie concernant la parcelle A108 et A713, 1 rue des acacias.

La commune renonce à l'exécution de son droit de préemption urbain (D.P.U.) sur ce bien.

D.I.A. (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER) 1 BIS RUE DE LA LUISETTE, DOSSIER N° 2016-0003 :

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) a été déposée en mairie concernant la parcelle A182 et A183, 1 bis rue de la Luisette.

La commune renonce à l'exécution de son droit de préemption urbain (D.P.U.) sur ce bien.

D.I.A. (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER) 3 RUE DES ACACIAS, DOSSIER N° 2016-0004 :

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) a été déposée en mairie concernant la parcelle A789 et A105, 3 rue des acacias.

La commune renonce à l'exécution de son droit de préemption urbain (D.P.U.) sur ce bien.

CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICES, SEGILOG

M. Le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec SEGILOG, d'une durée de 3 ans, se termine le 30 avril 2016 et qu'il faut en signer un nouveau.

La SEGILOG a fait une nouvelle proposition pour un contrat d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} mai 2016 pour un montant de prestation qui se décompose en deux :

- un montant de 4 144,50 € HT pour la durée du contrat destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels SEGILOG, avec un versement annuel de 1 381,50 € HT.
- Un montant de 460,50 € HT pour la durée du contrat destiné à la formation assistance, avec un versement annuel de 153,50 € HT.

Le premier versement se fera à la signature du contrat.

Le conseil municipal, après avoir étudié le dossier et délibéré, décide de passer un nouveau contrat avec

la SEGILOG n° 2016.04.0502.06.000.M00.001796, et autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

TRAVAUX, DEVIS

M. Le Maire présente au conseil municipal des devis de l'entreprise POTTIN de Levesville-la-Chenard :

- ✓ Travaux de soubassement du mur de clôture de la mairie :
331,15 € HT 397,38 € TTC
- ✓ Travaux de couverture sur le préau dans la cour de la mairie :
530,00 € HT 636,00 € TTC
- ✓ Travaux de la rampe pour personnes handicapées pour la salle dans la cour de la mairie :
 - En ciment gris : 1 201,75 € HT 1 442,10 € TTC
 - En ciment blanc : 1 337,60 € HT 1 605,12 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser les travaux et d'accepter les devis suivants :

- ✓ Travaux de soubassement du mur de clôture de la mairie :
331,15 € HT 397,38 € TTC
- ✓ Travaux de couverture sur le préau dans la cour de la mairie :
530,00 € HT 636,00 e TTC
- ✓ Travaux de la rampe pour personnes handicapées pour la salle dans la cour de la mairie :
 - En ciment blanc : 1 337,60 € HT 1 605,12 € TTC

POINTS D'EAU INCENDIE

M. Le Maire présente les résultats des tournées de reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie au titre de l'année 2015 réalisé par le SDIS 28

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Euréliades - proposition de concert en 2016 (en septembre) avec l'ensemble « les hautbois et bassons d'Eure et Loir » associé à la soprano Brigitte Chanudet

En mairie le 19 mai 2016
Le Maire,
WIELGOCKI Richard

